



Schéma Directeur des Modes Actifs du Pays des Achards

Résumé non technique Décembre 2020



ITEM Etudes & Conseil

Agence Ouest : Meeting Point – 13 rue Claude Chappe – Immeuble Oxygène – Bat. A
35510 Cesson-Sévigné

Siège social : Parc Astrea – 27 rue Clément Marot – 25 000 Besançon

Tél. : 03 81 83 24 71- Email : contact@item-conseil.fr

www.item-conseil.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DEVELOPPER LES MODES ACTIFS
SUR LES TERRITOIRES



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Dans l'optique de favoriser la pratique cyclable sur son territoire, **le Pays des Achards**, regroupant 9 communes et comptant près de 20 000 habitants, **s'est engagé en septembre 2019 dans l'élaboration de son Schéma Directeur des Modes Actifs**. La démarche a été décomposée en **3 trois phases**.

1) Le **diagnostic** visait à comprendre le territoire et les pratiques actuelles cyclables, à travers des **entretiens menés avec les élus des 9 communes, avec les partenaires et acteur de la mobilité (Conseil Départemental de Vendée, Région Pays-de-Loire...), un recensement des aménagements existants, et des difficultés potentielles rencontrées**.

Si la **pratique est jugée comme relativement faible** (excepté pour les enfants se rendant dans les établissements scolaires, ou pour une pratique de loisirs), les aménagements favorisant les déplacements en vélo **représentent une base de départ, certes modeste, mais intéressante pour rendre le cycle crédible au quotidien**.

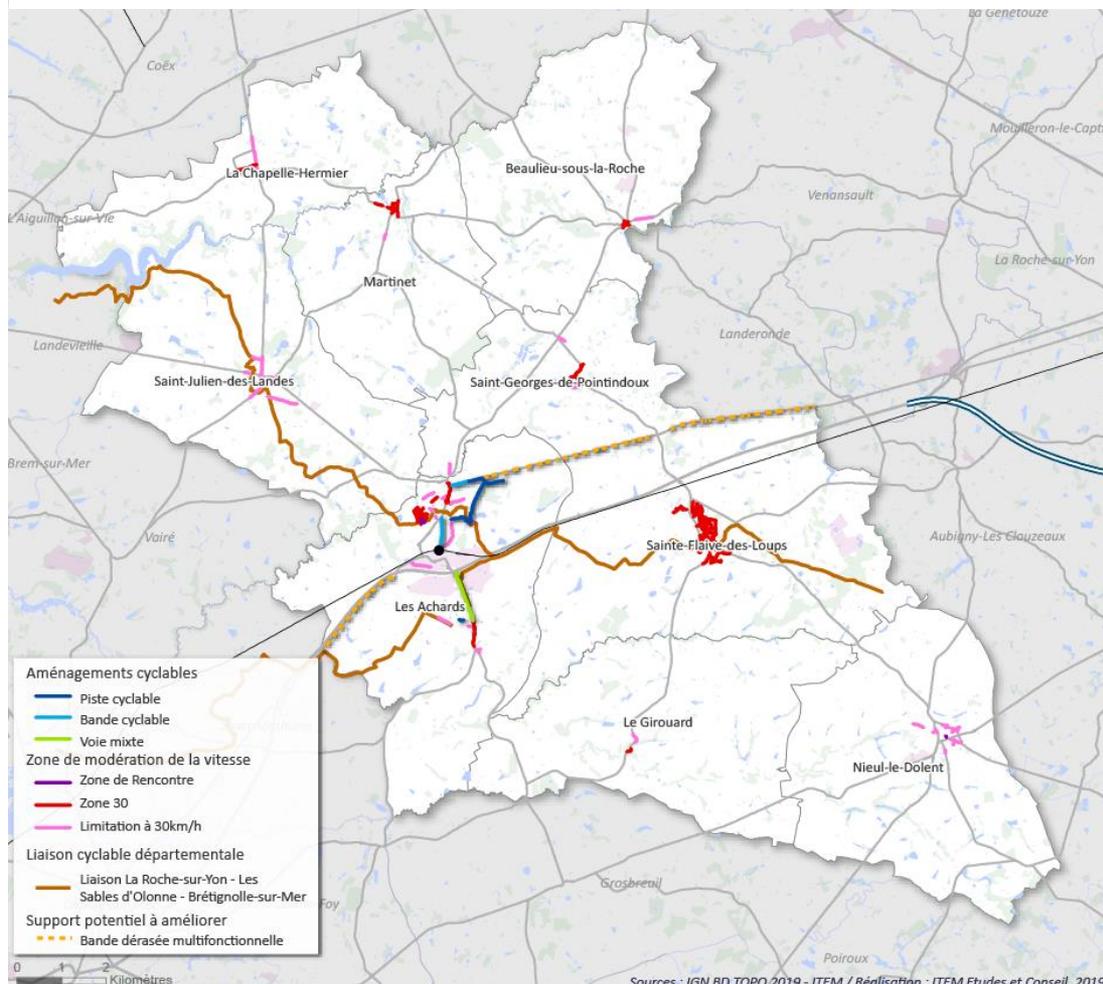
Qu'il s'agisse d'aménagements cyclable (bande ou piste) ou de zones pacifiées (ex : zone 30), **33 km d'aménagements ont été recensés sur le Pays des Achards**. Le maillage identifié a vocation à **surtout permettre des déplacements internes aux communes**.

A court-terme, la **réalisation du projet Vendée Vélo constituera une colonne vertébrale Est-Ouest**, facilitant les liaisons entre les communes, et en particulier pour faciliter l'accès au pôle des Achards.

Dans une optique d'intermodalité, l'accent a été mis sur la présence de la **Gare des Achards**, permettant des liaisons attractives vers la Roche-sur-Yon ou les Sables-d'Olonne et sur le **maillage d'aires de covoiturage, présentes sur l'ensemble des communes**.

Validés en décembre 2019, c'est à partir de ces constats, que la stratégie du futur Schéma Directeur a été construite.

33 km d'aménagements et le projet Vendée Vélo en tant que supports pour construire la stratégie

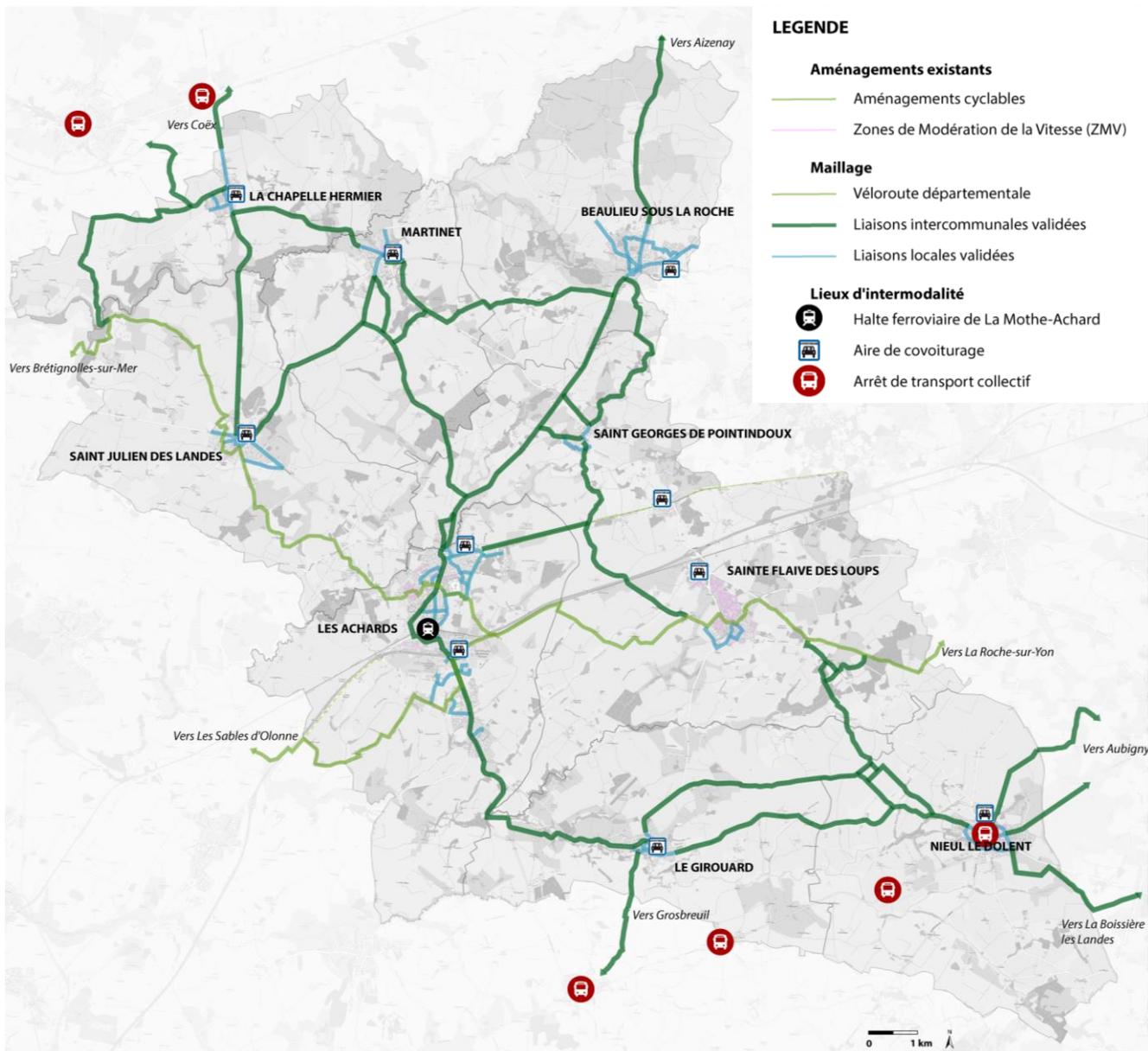


2) La **stratégie du Schéma a été définie en privilégiant une démarche de co-construction**. Au travers de **deux ateliers de travail, réalisés en janvier 2020**, réunissant les élus du territoire, le maillage a été progressivement constitué en poursuivant plusieurs objectifs :

- ✓ **S'appuyer sur l'existant et le projet Vendée Vélo ;**
- ✓ **Relier les communes et faciliter le rabattement vers les pôles et équipements des Achards ;**
- ✓ **Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau Aléop et aux aires de covoiturage.**

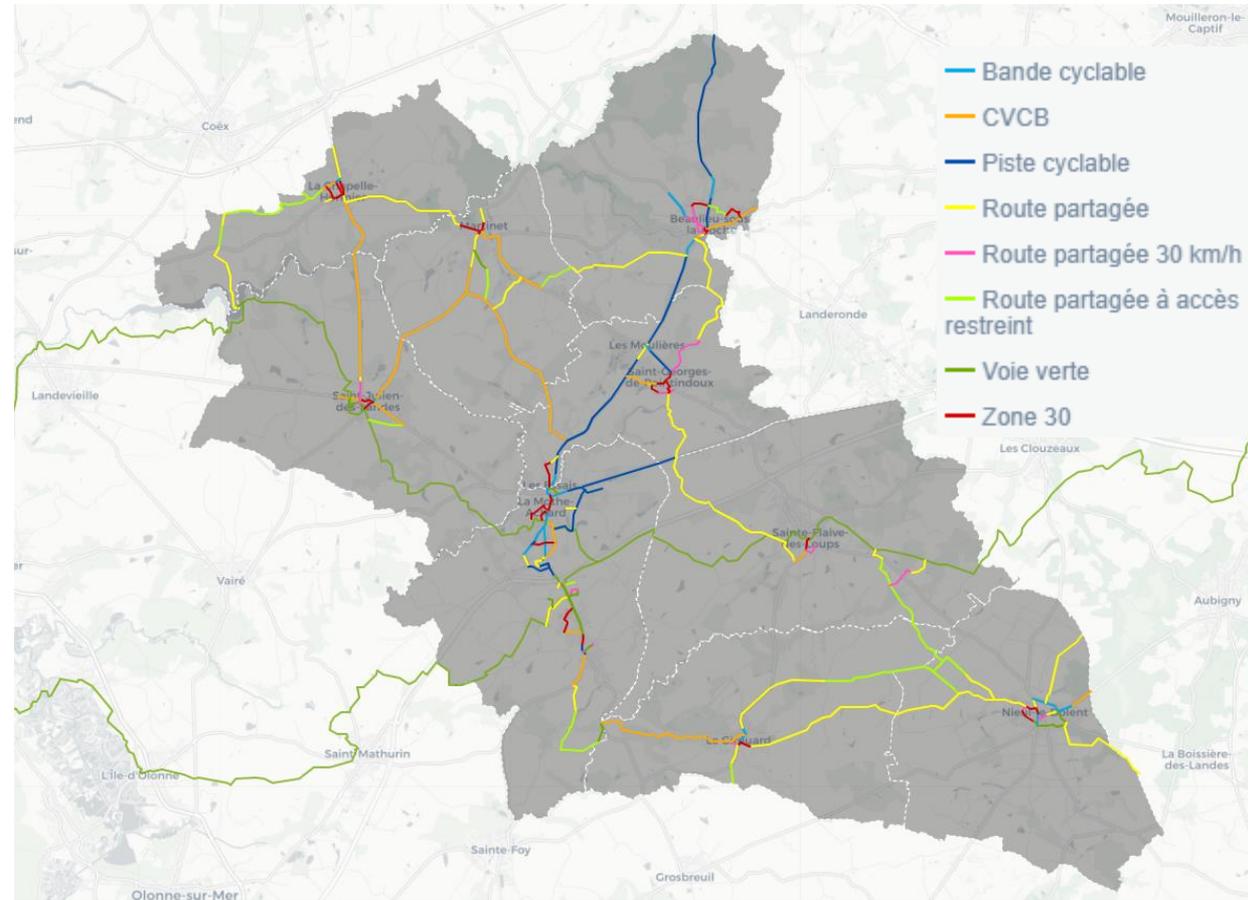
Le premier atelier a été l'occasion **d'identifier les grandes liaisons, sur la base de propositions**. Outre l'affinage des itinéraires, le second atelier a permis d'échanger sur les **services cyclables à développer pour faciliter la pratique quotidienne** (stationnement, jalonnement, améliorer l'accès au Vélos à Assistance Electrique...).

Présenté pour validation en mars 2020, la **stratégie du Pays des Achards se décline en un maillage de 120 km qui distingue à la fois des itinéraires intercommunaux et des aménagements locaux**.



3) Réalisé de septembre à décembre 2020, la dernière phase de l'étude **consistait à approfondir la stratégie retenue et à la décliner de manière opérationnelle**. Suite à un atelier de travail ayant vocation **à prioriser les itinéraires dans une optique de programmation**, le schéma a été finalisé et se détaille comme suit :

- ✓ **128 km d'itinéraires** dont 7 km s'appuyant sur des aménagements déjà existants et **121 km à créer ex-nihilo** ;
- ✓ Un coût global estimé à 10,5 M€ dont :
 - **10,3 M€ relevant d'aménagements linéaires** (près d'1/3 de route partagée, 20 % de Chaussée à Voie Centrale Banalisée et 13 % de piste cyclable) ;
 - **122 000 € spécifiquement alloués aux traitements des intersections** en particulier sur la traversée de la **Zone d'activités des Achards comportant le franchissement de la D160** (La Roche-sur-Yon <> Les Sables-d'Olonne) ;
 - **126 500 € consacrés au jalonnement des itinéraires**.



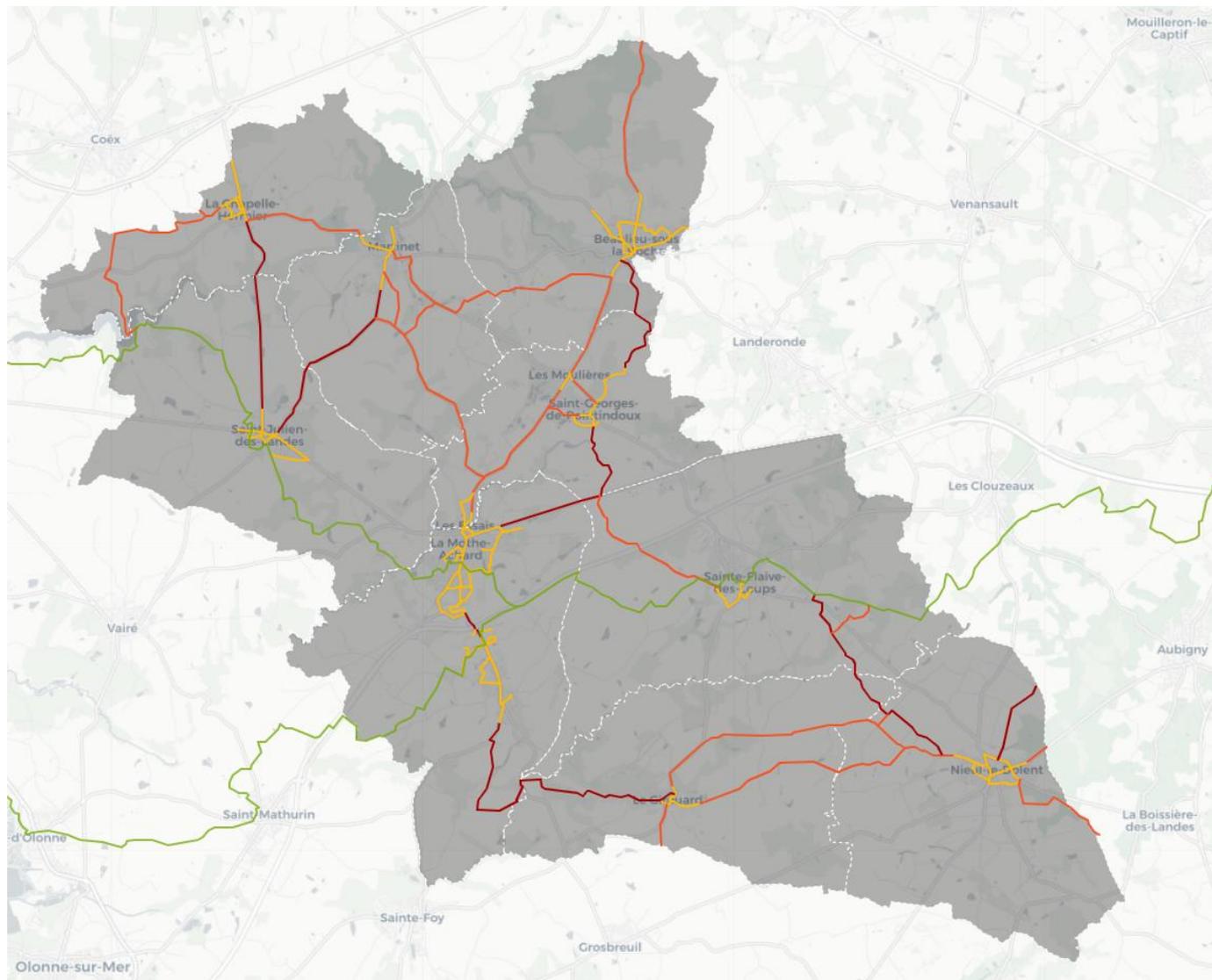
En complément, **7 services spécifiques ont été identifiés pour faciliter la pratique cyclable** :

- ✓ Développer le stationnement vélo
- ✓ Mettre en place un jalonnement cyclable efficace
- ✓ Développer des outils d'information et de communication
- ✓ Développer l'écomobilité scolaire
- ✓ Développer un système de location de VAE pour les habitants du territoire
- ✓ Inciter à la mise en place du « forfait mobilité durable »
- ✓ Développer une aide à l'achat de vélos

Dans le **cadre d'échanges techniques entre élus et techniciens des communes et du Pays des Achards**, il a été retenue la priorisation suivante :

- ✓ **8 itinéraires de priorité de niveau 1 (30 km)** pour un coût de **2,645 M€**, avec un objectif de réalisation à **horizon 2025** ;
- ✓ **19 itinéraires de priorité de niveau 2 (53 km)** pour un coût de **3,85 M€**, avec un objectif de réalisation à **horizon 2030**.

A ces itinéraires s'ajoutent les **aménagement communaux (44,7 km)** pour un coût de **3,9 M€** qui seront réalisés selon le **calendrier des communes**, et auquel le Pays des Achards participera via des fonds de concours.



— Niveau 1	30 km
— Niveau 2	53 km
— Local	45 km
— Vendée Velo	